

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **10 février 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 0

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Angélique MARTINS (représentée par Gérard PRADAL), Nathalie GARDES (représentée par Jean-François BARRIER), Michel BAISSAC (représenté par Hubert BONHOMMET), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Mireille LABORIE (représentée par Stéphane FRECHOU), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Jamal BELAIDI, Louis ESTEVES, Sylvie LACHAIZE, Philippe MAURS, Guy SENAUD, Jean-Luc TOURLAN

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2022\_001 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION / CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL SIG DE LA CABA - RENOUVELLEMENT**

### **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Le Système d'Informations Géographique (SIG) permet de mieux connaître et gérer un territoire, de mieux maîtriser l'aménagement de celui-ci et d'anticiper ses évolutions. Il consiste en l'organisation sous formes graphique et cartographique d'une multitude d'informations contenues dans différentes bases de données mutualisables.

Par arrêté préfectoral du 17 novembre 2005 portant révision des statuts de la CABA, l'intérêt communautaire dans sa compétence en matière d'aménagement de l'espace intègre la mise en place d'un système d'informations géographique. La CABA a créé une cellule SIG. Pour la mise en œuvre de cette compétence, elle a acquis un serveur permettant aux communes membres de la communauté d'agglomération intéressées de fédérer l'ensemble des ressources et supporter des transactions de type client - serveur.

La commune d'Aurillac, ville centre, a souhaité développer un SIG sur ses propres compétences et obtenir l'appui technique et matériel de la cellule SIG de la CABA.

Par délibération du 12 novembre 2008, la commune a approuvé la constitution d'un groupement d'achats avec la CABA afin de faire évoluer et d'acquérir des logiciels et

matériels compatibles entre eux.

Par délibération du 26 mars 2009, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition de la cellule SIG de la CABA auprès de la Ville, celle-ci a été renouvelée par délibération du 28 mars 2013.

Durant toutes ces années et dans ce cadre, de nombreux sujets ont été traités et intégrés au SIG par les services de la Ville :

- Évolution et migration de l'architecture serveur permettant de bénéficier d'un système SIG web complet sur n'importe quels appareils (PC, tablette, portable, ...) ;
- Mise à jour des données annuelles du cadastre, des données propriétaires, des référentiels de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ;
- Mises à jour en continu des couches déjà présentes dans le SIG (réseaux humides, documents d'urbanisme, voirie, ...) ;
- Saisie régulière de nouvelles couches (espaces verts, propreté urbaine, places des personnes à mobilité réduite PMR ...) de sorte qu'actuellement, sur un peu plus de 600 couches existantes dans le SIG mutualisé, une centaine est spécifique à la ville d'Aurillac.
- Paramétrage des profils utilisateurs permettant la consultation et/ou l'édition des couches disponibles dans le SIG suivant les droits attribués à chacun ;
- Participation à l'élaboration du RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés), base de données utilisée pour le recensement de la population sachant qu'à ce jour, 95 % des adresses de cette base sont géo-localisables sur le SIG ;
- Réalisation de cartes pour les différents services de la mairie (redécoupages des secteurs scolaires, redécoupage électoral des cantons et bureaux de vote, carte générale sur le réseau pluvial, carte des canisettes et toutounettes, carte des zones apaisées, etc) ;
- Travail sur les croisements de données et établissement de requêtes ainsi que sur l'export de celles-ci sous forme de rapport dans un tableur (ex. : export de tous les propriétaires d'une ou plusieurs rues se trouvant dans le périmètre de l'OPAH RU) ;
- Participation à l'expérimentation menée par le centre régional auvergnat de l'information géographique (CRAIG) sur le territoire de la CABA portant sur l'élaboration d'un fond de plan précis nommé PCRS image (Plan de Corps de Rue Simplifié Image), lequel fond de plan est destiné aux échanges entre les collectivités et exploitants, notamment pour les réponses aux DT/DICT ;
- Aide à la rédaction de cahiers des charges (ex. : CCTP mis en annexe du Schéma Directeur du pluvial) permettant de recevoir des données plus facilement intégrables dans le SIG ;
- Réflexion en cours sur la mise en œuvre de référentiels adresses et voiries qui seraient commun à tous les services de la mairie ;
- Interconnexion avec les services ADS dématérialisés.

Le travail avec les différentes directions de la collectivité est aujourd'hui quotidien et dans de nombreux domaines :

- Construction de cartes pour les différents services de la mairie (carte du périmètre OPAH-RU, carte des opérations de restauration immobilière, cartes des logements sociaux, carte du droit de préemption urbain, carte de circuits de déneigements, carte scolaire, etc.) ;
- Travail de croisement de données et établissement de requêtes dont le résultat est exporté sous forme de rapports dans un tableur.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler cette convention pour quatre années supplémentaires et de convenir que la période écoulée entre la fin de la précédente convention et l'entrée en vigueur de la nouvelle convention soit facturée en 2022. Pour chaque année couverte par la convention, un montant de 800 € HT environ, correspondant au coût de la maintenance, sera appelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville d'Aurillac et la CABA pour la mise à disposition de l'outil SIG de la CABA à la Ville dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et à effectuer tous les actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.